



Projet d'Appui à la Réforme du Secteur des Engrais au Niger (PARSEN)

Termes de Référence pour le recrutement de la société de bons d'achats pour la mise en place
du programme pilote de subvention

Niamey, 10 juin 2019

Recrutement d'une société de bons d'achats pour la mise en place du programme pilote de subvention

1. Contexte et justification

Le gouvernement du Niger avec l'appui financier du Millenium Challenge Corporation (MCC) à travers le Millenium Challenge Account (MCA) Niger, s'est engagé dans un processus de réforme du secteur des engrais au Niger. Ce besoin de réforme découle de la faible contribution du secteur des engrais aux objectifs assignés à l'agriculture à travers les politiques et stratégies nationales. Ainsi, le Gouvernement du Niger (GdN) a adopté officiellement le Plan de Réforme du secteur des engrais le 12 janvier 2018. Suite à cette adoption, le Centre International pour le Développement des Engrais (IFDC) a été mandaté par le MCA-Niger pour apporter une assistance technique pour la mise en œuvre du Plan de réforme. Cette assistance technique se fait à travers le Projet d'Appui à la Réforme du Secteur des Engrais au Niger (PARSEN) financé par le MCA Niger et dont les activités ont commencé en Octobre 2018.

Le but de la réforme du secteur des engrais au Niger (RSEN) est d'améliorer sensiblement la contribution du secteur des engrais au développement de l'agriculture nigérienne. Son objectif principal est d'augmenter significativement l'utilisation des engrais de qualité fournis par le secteur privé à des prix abordables, par tous les agriculteurs en général, et en particulier par les producteurs vulnérables susceptibles d'être appuyés par un programme novateur de subvention.

Les objectifs spécifiques du PARSEN sont de :

- Faciliter le développement et la mise en place d'un nouveau cadre politique et réglementaire ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la réforme (secteur public, secteur privé des engrais, producteurs) ;
- Assister dans la mise en place d'un système rénové de subvention des engrais ;
- Assister dans la diffusion, la connaissance et l'appropriation de la réforme par les parties prenantes.

Dans le cadre de la réforme du secteur des engrais, un nouveau système de subvention est proposé. Pour assister au développement d'un système rénové de subvention des engrais à l'échelle nationale, le PARSEN prévoit d'abord la mise en place, à titre pilote, dans une zone cible d'un programme de subvention des engrais ciblé sur les bénéficiaires désignés de commun accord entre le Gouvernement du Niger et le MCA-Niger.

Rappelons que par le passé, le Gouvernement du Niger a appliqué un système de subvention d'engrais mis en place par la CAIMA ; cependant il ne couvre pas les besoins, et empêche en même temps l'émergence et l'épanouissement du système des engrais fournis par les privés. Aussi, ce système de subvention par l'offre ne permet pas d'assurer la traçabilité des bénéficiaires et de voir l'impact de la subvention sur ces derniers.

Ainsi, ce nouveau système va permettre d'identifier à l'avance les producteurs qui doivent bénéficier de la subvention sur la base des critères bien définis pour recenser et enregistrer les populations bénéficiaires par le MAGEL, sur proposition des organes de la réforme (OMEN et COTEN). Il va permettre la traçabilité, la transparence dans la subvention des engrais de l'État. Le Gouvernement et le Ministère de l'Agriculture ont ainsi un meilleur contrôle de la subvention et de son efficacité ; ils sauront comment les fonds de la subvention ont été utilisés.

Les principaux acteurs impliqués dans ce système sont, outre les producteurs bénéficiaires, l'OMEN, le COTEN, les importateurs et distributeurs d'engrais, les banques et institutions de microfinance présents dans la zone de l'opération et une société de bons d'achat ou voucher.

Le programme pilote se basera sur les principes d'efficacité, de transparence et de traçabilité du système de subvention et visera à garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'usage des engrais et l'accès des engrais

minéraux de qualité aux agriculteurs bénéficiaires de dix communes d'intervention du MCA. Il visera à augmenter la production et la génération des revenus et préparer les agriculteurs à devenir autonomes, c'est-à-dire capables de demander et de payer par eux-mêmes les engrais. Ensuite le programme pilote sera étendu à l'échelle du pays, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire du Pays.

La mise en œuvre du programme pilote de subvention prévoit le recrutement d'une société de bons d'achats qui sera chargée d'appuyer la mise en place du programme de subvention et la gestion du système de bons d'achats à solution digitale. Les présents Termes de Référence ont été élaborés pour le recrutement de cette société prestataire des services requis.

2. Informations sur le programme pilote

L'offre du prestataire de services devra prendre en compte les éléments informatifs ci-dessous :

- Zone géographique proposée : elle couvrira les 10 communes d'intervention du MCA-Niger situées dans les zones de productions irriguées des régions suivantes :

Région	Département	Commune
Tahoua	Malbaza	DOGUERAWA
		MALBAZA
	Konni	BIRNI N'KONNI
		TSERNAOUA
Dosso	Gaya	GAYA
		TANDA
		TOUNOUGA
Tibbaberri	Kollo	KOURE
		LIBORE
		N'DOUNGA

- Les cultures ciblées sont : le riz, le maïs et l'oignon.
- La quantité d'engrais prévisionnelle pour la saison sèche 2019-2020 sera de l'ordre de 3000 tonnes.
- Le taux de subvention sur le prix des sera de 50%.
- Le programme subventionnera 4 sacs d'engrais pour chaque agriculteur en raison de 2 sacs d'urée (50 kg/sac) et 2 sacs de NPK (50 kg/sac)
- Le nombre de bénéficiaires ciblés est estimé à environ 15 000 producteurs

3. Objectifs de la mission de consultation

3.1. Objectif général

L'objectif de cette mission est d'appuyer le PARSEN dans la mise en œuvre du programme pilote de subvention des engrais à travers l'opérationnalisation du système de bons d'achat électronique pour la saison sèche 2019-2020 et dont les engrais doivent être disponibles auprès des agriculteurs au cours du mois de novembre 2019.

3.2. Objectifs spécifiques

Le programme pilote doit avoir un effet de démonstration pouvant être étendu à l'échelle nationale et à un grand nombre d'agriculteurs dans les années suivantes et visera les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Susciter la participation de distributeurs privés de la zone d'intervention qui souhaiteraient faire partie d'un système visant à appliquer un programme étatique de subvention des engrais à un groupe d'agriculteurs sélectionnés ;
- 2) Utiliser la technologie numérique pour rationaliser l'approbation, le suivi, la surveillance et la création de rapports du système ;

- 3) Identifier les institutions financières appropriées pour établir un partenariat permettant d'établir un système de paiement électronique instantané, traçable avec des agriculteurs ciblés et des importateurs et distributeurs affiliés au système ;
- 4) Développer un système avec des coopératives, des OP, des groupements de femmes et d'autres points d'entrée pour sensibiliser, informer, distribuer, suivre et rendre compte de l'utilisation des bons par les membres de ces organisations.

3.3. Mission de la société

Les responsabilités de la société prestataire de services concernent les domaines suivants :

1. **Mise en place d'une solution digitale** : le prestataire de services devra proposer une solution de paiement opérationnelle performante sous format digitale afin d'optimiser l'ensemble des transactions, flux, processus, tout au long du système ;
2. **Identification et sélection des fournisseurs et partenariats** ;
3. **Gestion des bons d'achat électroniques (e-vouchers)** : le prestataire sera responsable du design et de l'impression des e-vouchers et représentera, dans le cadre du programme, l'autorité en charge de valider le remboursement des e-vouchers utilisés par les bénéficiaires ;
4. **Gestion des ressources humaines** : le prestataire des services devra déployer une équipe expérimentée sur place capable d'assurer la gestion du programme, la formation technique des différentes parties prenantes, et d'apporter des réponses en cas de bugs ou pannes des différents systèmes informatiques mis à la disposition du projet ;
5. **Suivi des flux transactionnels** : le prestataire, en étroite coordination avec les différentes parties prenantes impliquées (agro-dealers, partenaires de distribution des e-vouchers, Ministère de l'Agriculture, IFDC etc.), assurera le suivi technique du bon déroulement des opérations de paiement et de remboursement tout au long du programme (du paiement de l'agriculteur jusqu'au remboursement de l'importateur) ;
6. **Gestion du programme** : le prestataire de service devra participer aux diverses réunions techniques nécessaires à la bonne marche du programme, notamment avec les différents services du ministère de l'agriculture et du PARSEN ;
7. **Monitoring et rapportage** : le prestataire de services devra fournir un ensemble d'outils d'aide à la décision sous forme de rapports d'analyses permettant aux parties prenantes de d'appréhender les performances du projet pilote.

La société aura aussi à fournir les services spécifiques suivants :

- La Conception et formulation des différents types de messages appropriés à chaque acteur ou groupe d'acteurs, conformément aux thématiques proposées par les équipes techniques, et les soumettre à l'approbation du consultant IFDC et MCA-Niger, OMEN et COTEN;
- La proposition d'un chronogramme détaillé de communication et de diffusion des messages sur la durée de la prestation, et en assurer le contrôle et le suivi de l'exécution (parties prenantes, fréquence, thématiques, messages associés, ...) ;
- La mise en place un dispositif/mécanisme fiable pendant les séances qui servira de relais de l'information pour garantir une large diffusion ;
- La détermination des facteurs risques potentiels pouvant entraver l'opérationnalisation du plan de communication et définir les mesures de mitigation pour contrer ces facteurs risques ;
- La proposition d'un minimum d'indicateurs clefs susceptibles d'aider effectivement le suivi et l'évaluation périodique des effets de la prestation.

3.4. Résultats attendus de la prestation

Au terme de cette mission, il est attendu l'opérationnalisation du programme pilote de subvention des engrais à travers la mise en place d'un système de bons d'achat avec solution digitale pour la saison sèche 2019-2020 dans les dix (10) communes de la zone pilote.

4. Profil du prestataire de services

Le PARSEN invite les sociétés de bons d'achat éligibles à indiquer leur intérêt à réaliser cette mission. Dans son offre, la société candidate devra fournir les éléments suivants :

- Une brève description de l'expertise et de l'implantation internationale de la société ;
- Une description de son expérience de travail dans les pays en développement, notamment en Afrique ;
- Une description détaillée de son expérience et ses qualifications :
 - dans le domaine de design, impression et gestion des vouchers appliqués aux intrants agricoles ;
 - dans la mise en œuvre de programmes similaires présents ou passés en Afrique : la société doit avoir exécuté avec succès au moins 2 programmes de vouchers avec solution digitale appliqués aux intrants agricoles ;
- Une proposition et composition de l'équipe, en mettant en exergue le type et le nombre d'années d'expérience ;
- Une démonstration de l'expertise du personnel clé et des compétences informatiques pour la gestion des bases de données.

NB : Pour satisfaire aux critères susmentionnés, les sociétés de bons d'achat doivent aussi fournir des preuves tangibles et des références détaillées pour toutes les déclarations faites sur les éléments requis listés ci-dessus.

5. Période de l'activité

La période prévue va du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2019.

6. Les livrables

Les livrables sont les suivants :

1. Le plan de mise en place détaillé du système de bon d'achat ou e-vouchers pour le programme pilote (7 jours après la signature du Contrat) ;
2. Le plan de formation des différents collègues d'acteurs ;
3. Le plan de communication avec les messages, leurs supports et un calendrier de leur diffusion dans les différentes zones du projet (2 semaines après l'approbation du plan de mise en place) ;
4. Le plan d'action opérationnel de mise en œuvre des activités (2 semaines après la remise du plan de communication) ;
5. Le rapport de la mise en œuvre du système (Fin du contrat).

7. Documentation disponible.

- Plan de réforme du secteur des engrais
- Document de stratégie de l'I3N
- Etc.

Date limite : Lundi 24 juin 2019.

Adresser votre proposition technique et financière aux adresse suivantes : ifdcniger@ifdc.org et aussi à gmahaman@ifdc.org

Ou sous pli fermé au secrétariat du Bureau de la Représentation de IFDC au Niger, sis au quartier Recasement, 3^{ème} Latérite non loin du siège de l'ONG Karkara à Niamey avec la mention de "**Recrutement d'une société de bons d'achats**".